PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 2026–09

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS COLLECTIVES DANS LA ZONE M-2

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2026-08-125 à sa séance du 10 août 2026, du projet de règlement numéro 2026-09 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 2026-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS COLLECTIVES DANS LA ZONE M-2, tiendra une assemblée publique de consultation le 8 septembre 2026 à compter de 18h45, dans la salle du conseil située 4557 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- **Que le projet vise à :**
    a. Autoriser les habitations collectives dans la zone M-2

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du conseil qu'il aura désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À Sainte-Cécile-de-Whitton

CE VINGT-HUITIÈME JOUR D'AOÛT 2026

Nicole Domingue
Directrice générale / greffière-trésorière